

Projet de délibération n° 20

MODIFICATION DU POSTE DE CHARGE DE MISSION TRANSITION ENERGETIQUE

Administration générale

Ressources humaines

Modifications du tableau des effectifs

*

Monsieur Gerard CHARASSIER présente le rapport suivant :

En 2020 la communauté de communes Yvetot Normandie a été lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt régional 100 % Energies Renouvelables.

Une démarche d'élaboration d'un plan d'actions, en privilégiant l'axe de la sobriété énergétique dans tous les domaines relatifs à la prospective énergétique territoriale (mobilité, logement, agriculture, circuits courts, tertiaire public et privé...) est attendue.

Pour ce faire, ce dispositif prévoit le cofinancement d'actions, ainsi que d'un poste à hauteur de 50 %, avec des financements Région et Ademe, sur une durée de trois ans.

Le poste comprend aussi des actions déjà engagées et liées au domaine de l'énergie telles que le suivi du PCAET et sa mise en œuvre opérationnelle, le suivi de l'espace conseil FAIRE et ses permanences aux habitants.

Lors du conseil communautaire du 8 septembre 2020 a été créé un poste de rédacteur territorial pour un durée de un an renouvelable. L'agent recruté sur ce poste a quitté la collectivité en septembre 2021.

Dans le cadre de la procédure de recrutement pour son remplacement, il a été décidé de retenir un ingénieur issu de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers (ENSAM).

Afin de pouvoir le recruter dès octobre, il est propose de supprimer le poste de rédacteur pour créer un poste d'ingénieur territorial, pour une durée de 2 ans.

* *

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

vu le Code général des collectivités territoriales,
considérant le rapport présenté,

Article 1^{er} – de supprimer un poste de rédacteur territorial à temps complet créé pour une durée de 1 an renouvelable à compter du 1er octobre 2020.

Article 2. – de créer un poste d'ingénieur territorial à temps complet pour une durée de 2 ans à compter du 1er octobre 2021.

Article 3 – de dire que les dépenses afférentes à ce recrutement sont prévues au chapitre 012 du budget principal 2021.

* * *

Annexe(s) : 1

•